



Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le

SLOW 79

ID : 033-213300700-20201215-202088-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, à dix- huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Renaud CHEIN, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Audrey JOLLY, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Mme Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir M. PHOENIX Didier, Mme Sanchez Catherine pouvoir M. LASSALLE

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

COMMANDE PUBLIQUE 2020/88 N°9

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES ECLAIRAGES PUBLICS

Le Conseil Municipal

. Vu la loi du 7 décembre 2010 sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité », dite Loi NOME reprise dans le Code de l'Énergie.

. Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

. Vu le code des marchés publics

Considérant que le marché souscrit par la commune voit son terme fixé au 28 février 2021 pour les communes ayant adhéré au contrat couvrant la période 2018-2021 porté par le SIEM ;

Considérant que le conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) a décidé par délibérations référencée DEL11272020, de constituer un groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes ;

Considérant que la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée, chaque membre du groupement de commandes signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM.
- Adopte le document de consultation des entreprises

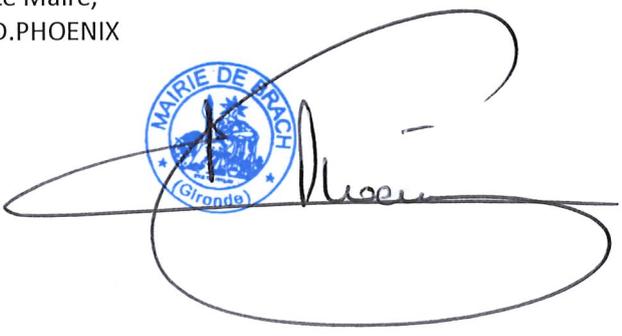
1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 16/12/2020
Reçu en préfecture le 16/12/2020
Affiché le **SLO** 80
ID : 033-213300700-20201215-202088-DE

- Désigne Didier Phoenix pour représenter la municipalité au sein de la CAO visée dans la convention de constitution du groupement de commandes « MAINTENANCE DES FOYERS LUMINEUX DES COMMUNES - MARCHÉ N°27042020»,
- Autorise le Maire à signer et à exécuter la présente convention et signer tous les documents afférents à cette affaire pour ce qui le concerne

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97
